



Connecter les énergies d'avenir

Le Compte Personnel de Formation en pratique

Aurélie MESMIN / Estelle MOLO

Chargée de développement RH

DRH – PO RH DPITN

Fonctionnement du CPF

Le CPF (Compte Personnel de Formation) a remplacé le DIF (Droit Individuel à la Formation) depuis le 1^{er} janvier 2015

Nouvelle date butoir pour intégrer les heures de DIF au CPF

Afin de ne pas perdre les heures acquises au titre du DIF, les salariés doivent les intégrer au CPF avant la nouvelle date butoir **du 30 juin 2021** pour conserver ces heures.

Nb : n'étaient pas concernés par le DIF, les salariés au statut alternant

Fin de la date limite d'utilisation du DIF

Dans le cadre du CPF, la date limite d'utilisation des droits acquis au titre du DIF était jusqu'alors fixée au 01/01/2021, cette date limite est supprimée.

Fonctionnement du CPF

Le compte personnel de formation (CPF) est utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, y compris en période de chômage, pour suivre une formation qualifiante ou certifiante

=> Depuis le 1^{er} janvier 2019 il n'est plus en heures mais en euros

- + Solde alimenté en euros (+500 € par an ou 800 € par an pour les publics bénéficiaires de l'obligation d'emploi) => Justif handicap à insérer dans l'outil
- + Plafond CPF : 5 000 € (ou 8000 € pour les publics bénéficiaires de l'obligation d'emploi)

Un accès internet et une application mobile « mon compte formation »

- « L'appli » est en fait le site « Mon compte formation » accessible :
 - Par un navigateur : <https://www.moncompteformation.gouv.fr>
 - Sur smartphone en téléchargeant l'appli « Mon compte formation » sur l'Apple Store ou Google Play
- Mon compte formation à 2 fonctions :
 - Consultation des droits (et saisie des heures de DIF)
 - Recherche et inscription directe à une formation éligible



+ Se connecter à l'application

Me connecter ou créer un compte



Qu'est-ce que FranceConnect ?

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour simplifier votre connexion aux services en ligne. Elle peut être utilisée pour vous connecter à votre compte usager.



J'ai déjà un compte

Numéro de sécurité sociale

Saisissez les 13 chiffres de votre numéro de sécurité sociale inscrit sur votre carte vitale, sans la clé à 2 chiffres.

Mot de passe



Votre mot de passe comporte au minimum 8 caractères, dont une majuscule, une minuscule et un chiffre

[Mot de passe oublié ?](#)

Se connecter

Je ne suis pas encore inscrit(e)

Créer un compte

Acquisition des droits

Consulter mes droits formation, × +

moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/droits

MON COMPTE FORMATION

Rechercher une formation | **Mes droits formation** | Mes dossiers de formation | Comprendre la formation

Mes droits formation

3 240,00 €

Dont 1 800,00 € de DIF

Vos droits vous permettent de financer uniquement une formation.

Vos droits acquis au titre d'une année sont crédités **au plus tard le 30 avril** de l'année suivante.

Vous avez saisi **1 800,00 €** acquis au titre du DIF. Votre DIF est modifiable jusqu'au 31/12/2020.

[Modifier mon DIF](#)

Exemple : si vous avez travaillé en 2019, les droits CPF correspondants apparaîtront sur votre compte au plus tard le 30 avril 2020.

[Voir mon historique](#) ▾

- Avant 2019 : DIF + CPF en heures
- Depuis 01/01/2019 : 500 €/an ou 800 €/an

- DIF : déclaré par chacun sur la base d'un justificatif (à fournir), soit :
 - Certificat employeur janvier 2015
 - Bulletin de salaire décembre 2014
 - Solde de tous comptes 2014

Acquisition des droits

Acquisition des Droits



09 70 82 35 51
du lundi au vendredi
de 9h à 17h
(appel non surtaxé)

MON COMPTE FORMATION

Rechercher une formation | **Mes droits formation** | Mes dossiers de formation | Comprendre la formation

Historique PDF

Année	Date	Montant / Description
2019		
	14/11/2019	Conversion en euros 96h x 15,00 € = 1 440,00 €
2018		
	29/08/2019	Déclaration(s) employeur(s) - Maximum pour l'année : 24h Voir le détail +24h
2017		
	29/08/2019	Déclaration(s) employeur(s) - Maximum pour l'année : 24h Voir le détail +24h
2016		
	06/02/2017	Déclaration(s) employeur(s) - Maximum pour l'année : 24h Voir le détail +24h
2015		

Plateforme utilisateur

Mes droits formation

3 240,00 €

Dont 1 800,00 € de DIF

Vos droits vous permettent de financer uniquement une formation.

Vos droits acquis au titre d'une année sont crédités **au plus tard le 30 avril** de l'année suivante.

Exemple : si vous avez travaillé en 2019, les droits CPF correspondants apparaîtront sur votre compte au plus tard le 30 avril 2020.

Vous avez saisi 1 800,00 € acquis au titre du DIF. Votre DIF est modifiable jusqu'au 31/12/2020.

[Modifier mon DIF](#)

- Lancer sa recherche de formation
- Possible de filtrer les résultats par :
 - Fourchette de prix
 - Dates de disponibilité (début / fin de parcours)
 - Nom de l'organisme de formation

A pertinence égale, l'affichage des formations est **aléatoire** (*Penser enregistrer en favoris les résultats intéressants*)

- Activer son CPF
- Consulter le solde de ses droits
- Accéder à l'ensemble de l'offre éligible

**JE TROUVE
UNE FORMATION
ET JE M'INSCRIS**

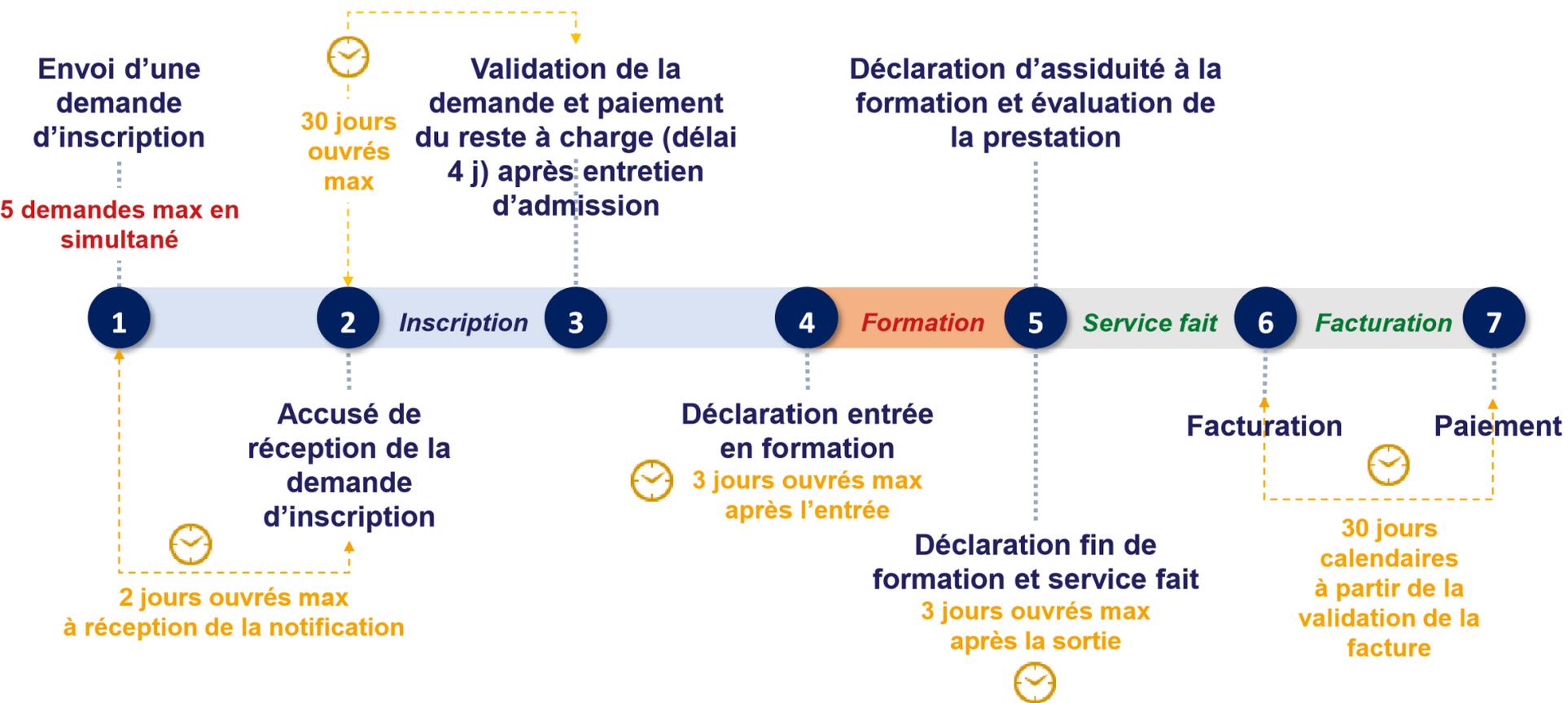
Formation, métier, compétence

Toutes les formations Formation en centre Formation à distance

Ville ou code postal

- **5 demandes d'inscription possibles** en simultanément
- Abonnement personnel en cas de reste à charge

Plateforme utilisateur



Préparer son départ en formation : Bonnes pratiques

- ⊕ Ne faire sa demande que lorsque son dossier est prêt, c'est-à-dire :
 - Le compteur CPF est correct
 - Sélection de la ou des formations correspondant au projet
 - Renseignements pris auprès de l'organisme formation
 - Choix de la formation et de l'organisme
 - Lancer la demande sur l'application

Les formations éligibles au CPF



- + Les formations **certifiantes** et **qualifiantes** (plus de 20 000 certifications éligibles) mais également **le bilan de compétences, le permis de conduire, l'accompagnement à la VAE, le socle de connaissances et de compétences** etc.
- + Comment savoir si une formation est éligible au CPF ? C'est très souvent indiqué dans les catalogues en ligne des organismes de formation. En cas de doute, téléphonez.

CPF est

Maitrise et affirmation de soi - Assertivité niveau 1

Oser s'exprimer et maîtriser les situations difficiles

Ajouter à ma sélection

1 850,00 € HT

Référence : 477

Formation Prise de parole par la voix et le souffle

Stage pratique	Durée : 5 jours Réf : HYJ Prix 2019 : 2710 € H.T. <i>Pauses et déjeuners offerts</i>	Financements
New		CPF



+ Exemples de formation éligibles

Linguistique (cours de langue + passage d'une certification)



- Anglais → TOEIC, BULATS
- Espagnol, Italien, Allemand, Portugais → Bright Language

Entre 35 et 60 €/heure de cours (selon les organismes) + environ 150 € de certification

Exemples :

- cours particuliers : 24 heures x 60 € + 150 € = 1 590 €
- immersion : environ 2 500 € la semaine

Bureautique (cours + passage de la certification TOSA)

Word, Excel, PowerPoint, Access
mais aussi InDesign, Illustrator, Photoshop...





Autres types de formations éligibles



Français (certificat Voltaire) :

Perfectionnement à la maîtrise de l'orthographe et de la grammaire : de 300 € à 1 650 € (existe en e-learning ou en formation courte)

Développement personnel ou compétences métiers (formations courtes inter-entreprises)

Sites à consulter :

- <https://www.cegos.fr/formations/formations-eligibles-au-cpf>
- <https://www.orsys.fr/cpf>
- <https://www.comundi.fr/formations-cpf>
- <https://www.demos.fr/catalogue> (onglet CPF et Pro-A)

+ Pendant ou hors temps de travail ?

En fonction de la typologie de formation l'employeur peut vous autoriser à effectuer la formation pendant le temps de travail.

L'accord du manager et de votre correspondant RH est nécessaire (demande à effectuer 60 jours avant le début de la formation)

L'employeur dispose de 30 jours calendaires pour notifier sa réponse au salarié. L'absence de réponse dans ce délai vaut acceptation de la demande de formation.

En revanche, **lorsque la formation demandée est suivie en dehors du temps de travail, le salarié n'a pas à demander l'accord de son employeur et peut mobiliser ses droits à formation librement**

Qui sont vos interlocuteurs ?



- ⊕ Pour récupérer votre attestation DIF :
 - Salariés de GRTgaz au 31/12/2014 → aurelie.mesmin@grtgaz.com ou estelle.molo@grtgaz.com
 - Votre ancien employeur

- ⊕ Pour vous conseiller sur votre choix de formation et vous accompagner dans la constitution de votre dossier :
 - Estelle MOLO – RICE/DSI
 - Aurélie MESMIN – DT/INNOVATION